FÉDÉRATION FRANÇAISE D'AVIRON

PROCES-VERBAL
de la REUNION du COMITE DIRECTEUR
Nogent-sur-Marne, le 2 février 2019

1- Approbation du procès-verbal du comité directeur du 1er décembre 2018
2- Finances
   - Arrêté des comptes 2018
   - Projet de budget 2019
3- Projet de modification des statuts et du règlement intérieur
4- Assemblée Générale 2019
   - Ordre du jour
   - Attribution de la Grande Médaille d'Or
   - Tarifs 2020
5- Désignation des délégués fédéraux, des présidents de jury, des membres du comité d'équité et des délégués antidopage des régates nationales 2019
6- Attribution des labels 2019 Ecole Française d'Aviron
7- Désignation des organisateurs des championnats et critériums nationaux 2020
8- Date de l'Assemblée Générale 2020
9. Règlement disciplinaire
9- Règlement du Comité d'éthique et de déontologie
10- Point sportif
11- Commissions : informations et propositions
12- Autres dossiers en cours
13- Affiliations
14- Questions diverses

Sont présents :	Jean-Jacques MULOT	Président
	Sophie GAUTIER-GUYON	Secrétaire Générale
	Didier MARCHANDEAU	Trésorier
	Anne NOTTELET-TOLLARD	Vice-Présidente
	Eric NOTIN	Vice-Président
	Thierry RENAULT	Vice-Président
	Isabelle LACCOURS-DANJOU	Membre du bureau fédéral
	Vincent BUSSER	Membre du bureau fédéral
	François BANTON	Membre du comité directeur
	Josy BREGAL	Membre du comité directeur
	Marie-Laurence COPIE	Membre du comité directeur
	Anne DAUVERGNE-PARISE	Membre du comité directeur
	Jacques DECRIEM	Membre du comité directeur
	Laurent IRAZUSTA	Membre du comité directeur
	Philippe LOT	Membre du comité directeur
	Aude LUSETTI	Membre du comité directeur
	Richard MOUCHEL	Membre du comité directeur
	Soizick PEROT	Membre du comité directeur
	Martine SCOTTON	Membre du comité directeur
	Pierre TRICHET	Membre du comité directeur
	Bénédicte OUVRY	Membre du comité directeur
	Christian VANDENBERGHE	Membre du comité directeur
	Alain WACHE	Membre du comité directeur

Total : 23 votants

Assistent :	Patrick RANVIER	Directeur Technique National
	Gilles PURIER	Directeur Technique National Adjoint
	Vanessa LETE	Secrétaire de Direction
	Vincent ALLIGIER	Président de la Ligue PACA
	Bernard COUPE	Représentant la Ligue Pays de la Loire

Excusés :

Cédric BERREST	Membre du comité directeur
Nadia BOUDOUX	Membre du comité directeur
Pierre GOUDET	Membre du comité directeur
Stéphane GUERINOT	Membre du comité directeur
Arnaud TIXIER	Membre du comité directeur
Michel LAGAUZERE	Président de la Ligue Nouvelle-Aquitaine
Luc PONCELET	Président de la Ligue Occitanie
Alain TELLIER	Président de la Ligue Centre
Philippe TUNCQ	Président de la Ligue Bourgogne-Franche-Comté
Hubert BRAUD	Président de la Ligue Pays de la Loire

JJ. Mulot préside la séance et ouvre les débats à neuf heures.

Il salue la présence de :
- Bernard Bazillon, de la Société KPMG.
- Bernard Coupé, représentant la Ligue des Pays de la Loire, Hubert Braud, son président étant excusé.

Il présente les excuses de Cédric Berrest, Nadia Boudoux, Pierre Goudet, Stéphane Guérinot et Arnaud Tixier, ainsi que de Michel Lagaüzère, Président de la Ligue Nouvelle-Aquitaine, Luc Poncelet, Président de la Ligue Occitanie, Alain Tellier, Président de la Ligue Centre-Val-de-Loire, et Philippe Tuncq, Président de la Ligue Bourgogne-Franche-Comté.

JJ. Mulot demande une minute de silence en mémoire de Marie-Christine Wesolowski, salariée de la fédération décédée au mois de décembre.

1. Approbation du procès-verbal du Comité Directeur du 1er décembre 2018

JJ. Mulot soumet à l'approbation le procès-verbal du comité directeur du 1er décembre 2018
LE PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU COMITE DIRECTEUR DU 1er DECEMBRE 2018 EST APPROUVE A L'UNANIMITE (21 votants/21 présents).

2. Finances

• Arrêté des comptes 2018 (annexe 1)

D. Marchandeau commente le document "comptabilité analytique 2018, budget 2018 AG, budget ajusté 2018 et bilan au 31/12/2018 (annexe 1) présentant un bénéfice de 13 662 euros.

Compte tenu d'un Crédit d'Impôt Recherche (CIR) de 12 556 euros et d'un Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi (CICE) de 27 979 euros la FFA n'est pas soumise pour cette année à l'impôt sur les sociétés. Elle présente un déficit fiscal de 34 994 euros. L'Etat va nous rembourser le CIR et le CICE soit un montant de 40 535 euros.

La FFA a obtenu une subvention du ministère dans le cadre de la convention d'objectifs 2018 de 400 000 euros dédiée au matériel dans le cadre du Plan Bateaux pour les années 2019 et 2020.
Ce montant a été enregistré en produits perçus d'avance.

Puis, D. Marchandeau reprend les commentaires portés dans les documents joints : produits (annexe 2) et charges (annexe 3).

Discussion :
S. Perot revient sur l'affectation aviron mer et banc fixe : affectation effectuée pour la première fois.

D. Marchandeau indique que cela représente les charges du personnel, de la communication et du fonctionnement affectées pour la première fois sur cette action.

S. Perot demande s'il est possible de dissocier la ligne aviron de mer et aviron indoor afin d'avoir de la lisibilité sur les actions.

D. Marchandeau présente un document reprenant les détails des postes.

JJ. Mulot et D. Marchandeau remercient la société KPMG, la DTN et I. Dubuc pour le travail effectué.

JJ. Mulot donne la parole à Bernard Bazillon, commissaire aux comptes, de la société KPMG.

Bernard Bazillon remercie D. Marchandeau et le service comptabilité pour leur collaboration et la qualité du travail effectué.
Les comptes sont en phase avec le référentiel comptable.
Une vérification des procédures a été effectuée : mécanismes de reprises des financements, notes de frais, etc.
Il souligne la clarté des comptes présentés et n'a aucune remarque à formuler.
La société KPMG certifiera ces comptes sans réserve lors de l'assemblée générale du 16 mars 2019.
Il indique que la fédération a l'obligation de les faire paraître et souligne que les faits marquants des douze derniers mois sont correctement traduits dans les comptes de la fédération.

JJ. Mulot remercie D. Marchandeau et le félicite ainsi que les services comptables pour avoir édité les comptes dans des délais très courts.

LE COMITE DIRECTEUR APPROUVE UNANIMEMENT L'ARRETE DES COMPTES 2018 (21 votants/21 présents).

Ils seront ainsi soumis à l'approbation de l'assemblée générale de la fédération.

D. Marchandeau demande au comité directeur de proposer à l'assemblée générale l'affectation du résultat au compte de réserves.

LE COMITE DIRECTEUR DECIDE A L'UNANIMITE (21 votants/21 présents) DE PROPOSER A L'ASSEMBLEE GENERALE D'AFFECTER LE RESULTAT 2018 AU COMPTE DE RESERVES.

Puis, D. MARCHANDEAU rappelle que les élus fédéraux qui ont conclu une convention avec la fédération doivent en avertir cette dernière. Notre commissaire aux comptes doit établir un rapport spécifique les décrivant.

Aucune convention n'est à signaler.

• Projet de budget 2019 (annexe 4)

Quelques remarques :

Le montant de la subvention du ministère est connu à ce jour soit 2 992 000€ (hors aides personnalisées) à laquelle nous avons ajouté 40 000€ espérés par avenant 2019 sur les missions d'aide à la performance soit un total de 3 032 000€ ce qui correspond à une augmentation de 4,60% par rapport à 2018.

JJ. Mulot précise que si l'on tient compte de la subvention exceptionnelle de 130 000 euros inscrite en 2018 mais dont 90 000 euros sont affectés en 2019 et en retirant les 40 000 euros supplémentaires espérés en 2019, l'augmentation par rapport à 2018 est de 6,50%.

Les affectations indiquées dans le budget 2019, par simplification, sont identiques à 2018 sauf pour les lignes Personnel affecté et Promotion Communication affectée.

• Fonctionnement :

Dans les produits

- le poste "Licences et affiliations" tient compte de 1% d'augmentation des licences A, 700 licences I de plus, 500 licences D de plus, le tout par rapport au 31 août 2018.
- la diminution en "Activités annexes" provient de la baisse des ventes du livre. Le Trésorier depuis plusieurs années attire l'attention du comité directeur sur cet état de fait.
- en "Produits divers" sont réunis des produits de fonctionnement et des produits sur exercice antérieur.

Dans les charges

- le poste "Fonctionnement des instances fédérales" a été réduit en analysant au plus juste toutes les dépenses et en se basant sur les dépenses 2018,
- le poste "Fonctionnement du siège fédéral" comprend un Crédit Impôt Recherche de 13 000 € ce qui porte les dépenses réelles de ce poste à 178 350 €,
- l'augmentation du "Poste Personnel" comprend principalement le salaire de notre Cheffe de projet Web arrivée début janvier 2019 ainsi que les augmentations annuelles du personnel fédéral,
- l'augmentation du poste "Promotion et partenariat" provient principalement de la prévision de refonte de notre site internet ainsi que de la banque de données résultats,
- l'augmentation du poste "Livre aviron et activités annexes" provient exclusivement de l'achat des documents de formation éducateur et responsable mer.

• Promotion du sport grand nombre :

Dans les produits :

- le montant de la subvention ministérielle est de 295 000 € , montant identique à 2018,
- les fonds dédiés "Programme Recherche bateaux innovants de 2017" pour 40 000 € seront dépensés en 2019,
- les droits d'engagements incluent ceux du Championnat de France Indoor pour 33 000 €,
- la ligne "Subvention CRIDF/Mécénat" comprend une subvention accordée de la Région Ile de France de 15 000€ pour le Championnat Indoor et 6 000 € de mécénat de la part de la société Incept,

- les produits divers incluent la somme de 20 000 € de vente de Rowingboard et 25 000 € de refacturation de retransmission d'un championnat au CNOSF et à France Télévision.

Pas de remarque particulière sur les autres postes de produits.

Dans les charges :

- toutes les actions habituelles de développement sont maintenues (moteurs, coques, gilets, gratuité pour les nouveaux clubs de l'affiliation pendant 3 ans …),
- la ligne "Structuration territoriale" comprend principalement la ristourne aux ligues mais également 20 000 € de Rowingboard,
- la ligne "Actions de développement" comprend principalement la Coupe des régions pour 80 000 € ainsi que les vignettes VNF pour 27 000 €,
- l'augmentation de la ligne Matériel et équipement provient de l'achat notamment d'une nouvelle camera videofinish ainsi que de la prestation de la société Time-Teams (logiciel de chronométrage),
- la forte augmentation de la ligne "Actions mer – banc fixe et indoor" provient des affectations qui ont été appliquées pour la première fois en 2018,
- la ligne "Encadrement fédéral" correspond à l'aide de la fédération aux cadres d'appoints (aide à l'emploi),
- la ligne "Fonds dédiés Programme Recherche bateaux innovants de 2017" correspond à l'utilisation de la subvention dédiée inscrite en produits.

Pas de remarque particulière sur les autres postes de charges.

• Sport de haut niveau

Dans les produits :

- le montant de la subvention du ministère est de 2 442 000 € soit une augmentation de 222 000 € par rapport à 2018 hors l'avenant de 130 000 €, somme à laquelle nous avons ajouté 40 000 € espérés par avenant 2019 sur les Missions d'aide à la performance,
- l'Agence Nationale de Recherche et Technologie a accordé à compter de 2018 une subvention de 14 000 € pendant 3 ans dans le cadre de l'emploi de Diry Allison,
- les fond dédiés "Handi avenant 2018" pour 90 000 € seront dépensés en 2019,
- dans le cadre de l'équipement des athlètes depuis 2018 un nouveau partenariat avec la société Lacoste a été signé avec une dotation 2019 pour un montant de 53 000 €. Il nous restera à financer les vêtements techniques et les chaussures soit environ 67 000 €,
- la ligne CNDS matériel collectif correspond à l'intégration au résultat d'une partie des subventions d'équipements,
- forte augmentation de la participation des sportifs et filières,
- l'augmentation de la ligne "Produits autres" provient d'une part d'une aide espérée de 30 000 € de la part de la Région Ile de France pour la base de Vaires et d'une subvention de l'OFAG de 13 000 € pour le stage Franco/Allemand.

Dans les charges :

- il faut ajouter à la ligne "Stages et compétitions Handi", les fonds dédiés de 90 000 € Handi Avenant 2018,
- la ligne "MAP" comprend les indemnités prévues dans le cadre de la préparation mentale des athlètes, l'affectation du salaire des personnes s'occupant de la recherche et de la mécanique le responsable de la MAP.

Pas de remarque particulière sur les autres postes qui ont été particulièrement travaillés et analysés par et avec la DTN.

• Prévention par le sport

Pas de remarque particulière

• Promotion des métiers du sport

Pas de remarque particulière

• Partenariats et mécénats

Le partenariat MAIF est inscrit au budget 2019 à hauteur de 250 000 € soit une diminution par rapport à 2018 de 250 000 €.

La Compagnie Nationale du Rhône est inscrite au budget 2019 à hauteur de 360 000 €. Cette somme se divise en un partenariat fédéral à hauteur de 260 000 € et un partenariat régional de 100 000 € dont 95 000 € pour les clubs de la Vallée du Rhône et 5 000 € pour le Pôle France et Espoirs de Lyon.

La Fondation Française des Jeux est inscrite au budget 2019 à hauteur de 50 000 €.

La dotation Lacoste pour l'équipement des athlètes de l'Equipe de France est prévue à hauteur de 53 000€.

Enfin, afin de maintenir ce budget dynamique, il est inscrit au budget 2019 "en recherche de nouveaux partenaires" une somme de 50 000 €.

JJ. Mulot ajoute :

- au niveau de la subvention de l'Etat : la fédération bénéficie d'une augmentation substantielle dans un contexte pourtant difficile,
  La cellule Performance 2024 de la future Agence attribue désormais les subventions haut niveau des fédérations avec des critères prenant fortement en compte le potentiel de médailles olympiques.
- avec la MAIF, les discussions sont en cours de finalisation pour un renouvellement du partenariat sur 2019 et 2020.
- le montant des investissements de la fédération dans la production audiovisuelle est de plus en plus important. Le bureau fédéral souhaite revisiter ce sujet et cela nécessite en particulier de pouvoir mieux mesurer l'impact de cette communication et la correspondance avec nos attentes.

Discussion :

L. Irazusta remarque que le partenariat de la FFA présente une faiblesse.
JJ. Mulot ne peut que partager ce point de vue, vu notamment la diminution de son montant sur 2019. Il note que toutes les fédérations comparables à la nôtre ont des difficultés sur ce sujet. Certaines n'ont quasiment aucun partenaire mais ce n'est pas une raison pour se satisfaire de la situation actuelle.
Il rappelle cependant que de nombreuses démarches sont en cours auprès de partenaires éventuels et il demande aux membres du comité directeur de ne pas hésiter à transmettre à la fédération des pistes qui leur sembleraient intéressantes.

R. Mouchel demande si l'on est capable de mesurer l'impact des retransmissions ou des communications auprès de partenaires.
E. Notin précise qu'on observe 10 000 points de connexion qui n'évoluent pas.
La retransmission des événements nationaux intéresse uniquement l'entourage proche des participants à ces compétitions.
Davantage de médias reprennent notre production d'images de certains événements uniquement.
Un partenaire peut être intéressé sur la retransmission de plusieurs canaux de communication : médias sociaux, production papier, site internet, la télévision…

S. Perot revient sur l'émission "Echappée Belle" qui s'est produit au CA Nantes et interroge B. Coupe sur les retombées.
Ce dernier précise que les partenaires institutionnels ont été intéressés et l'image du CA Nantes a été renforcée auprès des partenaires locaux mais cela n'a pas suscité de nouveaux adhérents.

C. Vandenberghe évoque le Livre Aviron : cet ouvrage répond-il aux attentes des licenciés et des clubs ?
JJ. Mulot précise que les ventes de ce livre sont en baisse de l'ordre de 20% sur 3 ans. Actuellement 80% des livres sont vendus aux clubs : 800 l'an passé soit 2 livres par club en moyenne, ce qui est très faible. Il est donc vraiment nécessaire de se repencher à la fois sur son contenu, et donc de vérifier les attentes des acheteurs, et aussi sur son système de diffusion.

LE COMITE DIRECTEUR DECIDE A L'UNANIMITE (22 voix/ 22 présents) DE PROPOSER A L'ASSEMBLEE GENERALE LE PROJET DE BUDGET 2019 TEL QUE PRESENTE.

JJ. Mulot fait un point sur la future Agence Nationale du Sport en précisant qu'à ce jour les missions et le financement de celle-ci restent encore flous.
L'Agence devrait être créée en avril lors d'une assemblée générale constitutive non encore programmée au cours de laquelle les statuts seraient votés et les instances dirigeantes désignées.
Le CNDS n'est pas encore supprimé. Son Conseil d'Administration doit même voter très prochainement un budget pour 2019.
L'année 2019 sera en fait une année de transition entre le CNDS et l'Agence
Les subventions des fédérations pour le haut niveau sont désormais attribuées par l'Agence. On voit donc que l'Agence qui reprend certaines missions de la Direction des Sports aura, à terme, un périmètre plus large que l'ancien CNDS.
A ce jour, il n'y a pas d'information précise sur le montant pour 2019 de ce qu'on appelait la part territoriale du CNDS ni sur les modalités précises de la campagne de cette année.
Face à ses nombreuses incertitudes, les présidents de fédérations olympiques, réunis au sein de la Commission Olympique du CNOSF, ont souhaité s'organiser et être représentés par des Délégués pouvant être des Porte-paroles des fédérations olympiques auprès des différentes instances. C'est ainsi que les présidents de l'athlétisme, du judo, du ski et de l'aviron ont été cooptés en décembre dernier et ont déjà participé à plusieurs échanges avec des responsables de la future agence.

3. Projet de modification des statuts et du règlement intérieur (Annexes 5 et 6)

JJ. Mulot précise que les modifications proposées reprennent l'ensemble des discussions du comité directeur du 1er décembre.

Trois éléments ont conduit à ces modifications :
- élargissement du corps électoral : jusqu'ici uniquement les représentants élus par les clubs dans les ligues portaient la voix du club à l'assemblée générale de la fédération.
Il est désormais souhaité que les comités départementaux interviennent et que les représentants élus par les clubs dans ces comités départementaux puissent également voter. Les représentants élus dans les ligues porteraient les deux tiers des voix et ceux élus dans les comités départementaux porteraient un tiers des voix.
- le pouvoir votatif : la tendance des précédentes réunions avaient mis en avant le principe d'une voix par unité de licence. Deux propositions sont faites ici ; l'une correspond donc à une voix par unité de licence et une autre correspond au statu quo pour le cas où la proposition une voix par unité de licence ne serait pas retenue par l'assemblée générale.
- quelques compléments ou corrections mineures.

Discussion :
L. Irazusta souhaite savoir quel est l'intérêt d'intégrer les comités départementaux dans le pouvoir votatif.
JJ. Mulot précise qu'avant la réforme territoriale le système votatif donnait 54 délégués maximum à l'assemblée générale. Aujourd'hui suite à la réforme, le nombre de délégués maximum est de 34.
Cet élargissement du corps électoral permet de répartir plus équitablement et démocratiquement le nombre de voix.
Après la réforme, certaines ligues ont vu leur territoire s'agrandir considérablement. Elles ont besoin de s'appuyer sur des comités départementaux plus impliqués qu'à l'heure actuelle. Il s'agit donc aussi de renforcer les comités départementaux et d'affirmer le rôle important qu'ils ont dans le lien entre les clubs, les ligues et la fédération.

A ce jour 80 comités départementaux ont été recensés. Un état des lieux est actuellement en cours auprès de ces comités et des ligues.

• Statuts : (annexe 5)

JJ. Mulot reprend les modifications proposées.

Des précisions sont apportées pour l'article 10 dans lequel deux propositions sont faites :

• *Proposition 1 (statu quo) :*
Pour illustrer cette proposition, JJ. Mulot cite un exemple :
Si une ligue dispose de 4 450 unités de licences elle dispose de 40 voix.
Les comités départementaux situés dans cette ligue auront la moitié des 40 voix soit 20 voix réparties au prorata des unités de licences de chaque comité départemental.
Si ces comités disposent respectivement de 2 000, 1 500 et 950 unités de licences, ils auront chacun 9 voix, 7 voix et 4 voix.

Discussion :

Une discussion s'en suit sur la manière de tenter de simplifier la rédaction de l'article 10. Après échange, aucune proposition n'est apportée.

V. Alligier : il serait opportun d'écrire que les comités départementaux non représentés ne pourront pas voter.
JJ. Mulot rappelle que le vote par procuration et par correspondance est interdit.

JJ. Mulot propose de préparer une note complémentaire explicative concernant le calcul du nombre de voix.

• *Proposition 2 :*
JJ. Mulot propose de simplifier comme suit :
• *Le nombre de voix dont disposent les représentants élus dans une ligue est égal au nombre d'unités de licences ~~calculé suivant la pondération ci-dessus à partir du nombre de licences délivrées dans cette ligue aux associations de celle-ci~~ de cette ligue.*

• *Le nombre de voix dont disposent les représentants élus dans un comité départemental est égal à la moitié du nombre d'unités de licences ~~calculé suivant la pondération ci-dessus à partir du nombre de licences délivrées dans ce comité départemental aux associations de celui-ci~~ de ce comité départemental.*

LE COMITE DIRECTEUR DECIDE A L'UNANIMITE (23 voix/ 23 présents) DE PROPOSER A L'ASSEMBLEE GENERALE LES MODIFCATIONS DES STATUTS TELLES QUE PRESENTEES.

Une simulation du nombre de voix par ligue, basée sur les licences délivrées en 2018, est diffusée. (annexe 6)

• Règlement intérieur : (annexe 7)

JJ. Mulot passe en revue les modifications apportées.

LE COMITE DIRECTEUR DECIDE A L'UNANIMITE (23 voix/ 23 présents) DE PROPOSER A L'ASSEMBLEE GENERALE LES MODIFICATIONS DU REGLEMENT INTERIEUR TELLES QUE PRESENTEES.

JJ. Mulot évoque les indemnités versées aux délégués pour l'assemblée générale fédérale. Jusqu'alors l'assemblée générale fédérale coutait à la fédération en terme d'indemnités aux délégués 11 000 euros. Si le barème actuel est appliqué à l'ensemble des délégués, selon la proposition faite dans les statuts, cela aurait un coût pour la fédération entre 28 000 et 30 000 euros.

La question est de savoir s'il faut continuer à verser des indemnités.
JJ.Mulot indique que le bureau fédéral envisage de modifier l'indemnité de transport comme suit : 0,15 euros du KM aller-retour et supprimer l'indemnité de nuitées.

Une discussion s'en suit au cours de laquelle certains proposent de supprimer les indemnités. Une décision concernant ces indemnités sera prise ultérieurement.

4. Assemblée générale 2019

➢ Ordre du jour (annexe 8)

L'ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 16 MARS 2019 EST ADOPTE À L'UNANIMITE (23 voix/23 présents).

➢ Attribution de la Grande Médaille d'Or

JJ. Mulot rappelle l'article 32 du Règlement Intérieur de la FFA.

Le bureau fédéral propose d'attribuer la Grande Médaille d'Or à Jacques Decriem.

JJ. Mulot demande, comme prévu par les textes fédéraux, un vote à bulletins secrets.

LE COMITE DIRECTEUR DECIDE D'ATTRIBUER À 22 POUR, 1 ABSTENTION (23 présents) LA GRANDE MEDAILLE D'OR DE LA FFA A JACQUES DECRIEM.

➢ Tarifs 2020 (annexe 9)

D. Marchandeau commente le projet de tarifs 2019 avec une augmentation de 2%.

Ces tarifs seront soumis au vote de l'assemblée générale du 16 mars 2019.

JJ. Mulot revient sur la "part ligues" qui est proposée au même montant qu'en 2018 et indique à nouveau qu'il pense que cette part devrait être votée en assemblée générale de ligue. La proposition faite ici est de conserver ce prélèvement par la fédération pour le compte des ligues mais de ne pas l'augmenter.

P. Trichet évoque la lisibilité des tarifs présentés dans les documents adressés aux clubs par la fédération en début de saison.
JJ. Mulot indique que ce courrier de rentrée destiné aux structures précisant les tarifs sera revu pour une meilleure lecture.

Une discussion intervient sur une éventuelle augmentation du titre initiation. Certains proposent de le passer de 1 euro à 1 euro 20.

LE COMITE DIRECTEUR DECIDE DE MAINTENIR LE TARIF DE LA LICENCE I A 1 EURO PAR 12 POUR, 9 CONTRE ET 1 ABSTENTION (23 présents)

LE COMITE DIRECTEUR DECIDE DE PROPOSER A L'ASSEMBLEE GENERALE LES TARIFS 2019 PAR 22 POUR ET 1 ABSTENTION (23 présents).

LE COMITE DIRECTEUR DECIDE DE PROPOSER A L'ASSEMBLEE GENERALE LE TARIF D'AFFILIATION 2019 PAR 22 POUR ET 1 ABSTENTION (23 présents).

5. Désignation des délégués fédéraux, des présidents de jury, des membres du comité d'équité et des délégués antidopage des régates nationales 2019

Epreuves nationales 2017	Président de Jury	Délégué Anti-Dopage	Délégué fédéral	Comité équité
Championnats de France bateaux courts et para-aviron et Critérium national aviron adapté Cazaubon – 12 au 14 avril 2019	Samuel REMY	Dominique JANIAK	Christian VANDENBERGHE	Dominique JANIAK Patrick RANVIER Thierry RENAULT
Coupe de France des Régions Mantes – 27 et 28 avril 2019	Nicolas PARQUIC	Josy BREGAL	Anne NOTTELET-TOLLARD	Josy BREGAL Gilles PURIER William LAIME
Championnats de France UNSS/FFSU Mâcon – 18 et 19 mai 2019	Régis BOREL		Marie-Laurence COPIE	
Championnat de France Mer Dieppe – 25 mai 2019	Nicolas PARQUIC	Samuel REMY	Richard MOUCHEL	
Championnat de France sénior bateaux longs et critérium national bateaux longs et J18 Bourges– 8 et 9 juin 2019	Dominique JANIAK	Eleanor FORSHAW	Vincent BUSSER	Eleanor FORSHAW Patrick RANVIER Alain WACHE
Championnat de France Master Vichy – 23 et 23 juin 2019	Josy BREGAL	Régis BOREL	Aude LUSETTI	Régis BOREL Arnaud TIXIER Gilles PURIER
Championnat de France Jeune Mantes – 29 et 30 juin 2019	Dominique JANIAK	Nicolas PARQUIC	Bénédicte OUVRY	Nicolas PARQUIC Gilles PURIER Philippe LOT
Championnats de France Junior bateaux longs J16 et U23 ans Libourne – 5 au 7 juillet 2019	Eleanor FORSHAW	Samuel REMY	Anne NOTTELET-TOLLARD	Samuel REMY Patrick RANVIER Isabelle DANJOU
Championnat de France senior sprint et Critérium senior sprint, para-aviron et aviron adapté - Gérardmer – du 28 au 29 septembre 2019	Samuel REMY	Dominique JANIAK	Sophie GAUTIER-GUYON	Dominique JANIAK Gilles PURIER Vincent THOMAS

LE COMITE DIRECTEUR APPROUVE A L'UNANIMITE LES DESIGNATIONS DES DELEGUES FEDERAUX, DES PRESIDENTS DE JURY, DES MEMBRES DU COMITE

D'EQUITE ET DES DELEGUES ANTIDOPAGE SUR LES MANIFESTATIONS NATIONALES 2019. (23 présents)

6. Attribution des labels 2019 Ecole Française d'Aviron (annexe 10)

G. Purier rappelle les critères de labellisation et commente le document d'attribution des labels pour 2019.
196 clubs sont proposés à la labellisation 2019 contre 205 en 2018.

Il rappelle que toute la procédure est informatisée. La fédération attend des ligues qu'elles valident ce qui est déclaré par les clubs : encadrement, locaux…

G. Purier passe en revue les 19 clubs pour lesquels tous les critères ne sont pas respectés (manque de brevets de rameurs, de titres scolaires, de licences ou d'encadrement ..) et pour lesquels une réclamation a été déposée par le club ou par la ligue (annexe 10). Il rappelle également les dispositions prises les années précédentes : des dérogations ont été accordées pour permettre aux clubs ne pouvant avoir aucun label par manque de brevets de rameurs (argent notamment) d'obtenir le label EFA mais sans les étoiles qu'ils pourraient obtenir au regard des autres critères.

A ce jour des réclamations ont été répertoriées pour :
- 11 clubs pour manque de brevets de rameurs,
- 4 clubs pour manque de titres scolaires,
- 1 club pour manque de licences,
- 3 clubs pour manque d'encadrement

LE COMITE APPROUVE A 23 VOIX POUR (23 présents) L'ATTRIBUTION DU LABEL EFA 2019 AU CA EVIAN, AC BOUILLAC, AC THAU ET SN CIOTAT SANS DEROGER SUR LES CRITERES POUR LES CLUBS AUXQUELS IL MANQUE QUELQUES BREVETS POUR OBTENIR UNE ETOILE SUPPLEMENTAIRE.

LE COMITE APPROUVE A 22 VOIX POUR ET 1 VOIX CONTRE (23 présents) LA PROPOSITION DE NE PAS ATTRIBUER LE LABEL 2019 2* OU 3* AUX CLUBS AUXQUELS IL MANQUE DES TITRES SCOLAIRES.

LE COMITE APPROUVE A 22 VOIX POUR ET 1 VOIX CONTRE (23 présents) LA PROPOSITION DE NE PAS ATTRIBUER LE LABEL SUPERIEUR (3*) A CELUI OBTENU (2*) AU SPORTING DUNKERQUOIS EN DEFICIT DE LICENCES.

LE COMITE APPROUVE A L'UNANIMITE (23 présents) LA PROPOSITION DE NE PAS ATTRIBUER LE LABEL 2019 2* A L'AVIRON VILLENEUVOIS EN DEFICIT D'ENCADREMENT.

LE COMITE DIRECTEUR APPROUVE A 15 VOIX POUR, 2 CONTRE ET 6 ABSTENTIONS (23 présents) LA PROPOSITION DE NE PAS ATTRIBUER LE LABEL 2019 3* A LA SN ENCOURAGEMENT ET LE CA NANTES EN DEFICIT D'ARBITRE.

Discussion :
I. Danjou indique que les clubs fonctionnent avec des bénévoles qui ne peuvent pas toujours répondre aux délais imposés.
C. Vandenberghe intervient en indiquant que la fédération n'est pas là pour pénaliser les clubs mais les accompagner.
JJ. Mulot précise que la FFA est là en effet pour accompagner les clubs et pas pour les pénaliser mais que des règles ont été votées. Le label est soumis à des règles qui renvoient les clubs à des obligations de qualité. Si on commence à déroger à ces règles, les labels finiront par perdre leur crédibilité. Il est de notre responsabilité de les faire respecter.

J. Decriem demande si les critères concernant les arbitres peuvent être modifiés.
J. Bregal rappelle que le comité directeur avait souhaité intégrer ce critère afin d'inciter les clubs à former des arbitres.
I. Danjou remarque qu'il est difficile de motiver les plus jeunes vers la formation d'arbitre.
Une discussion s'en suit sur les critères relatifs aux arbitres pour lesquels les clubs peuvent être pénalisés pour une labellisation.
P. Ranvier propose que soit pris en compte l'arbitre ayant officié sur la saison écoulée et non la saison en cours.
Une réflexion va être menée sur l'assouplissement des critères d'attribution concernant l'obligation d'avoir un arbitre pour l'obtention d'un label 3 étoiles.

7. Désignation des organisateurs des championnats et critériums nationaux 2020

JJ. Mulot souligne que tous les organisateurs habituels de manifestations nationales sont candidats pour 2020. Il est à noter que sur les 9 candidatures reçues, 3 organisateurs n'auront pas d'organisation en 2020 puisqu'il n'y a que 6 organisations, et 3 ont eu une organisation en 2019.

JJ. Mulot passe en revue les 9 candidatures reçues pour 6 manifestations à organiser avec :

- un candidat unique pour le championnat de France bateaux courts : AC Cazaubon
- un candidat unique pour le championnat de France d'aviron de mer : SNO Saint-Nazaire

JJ. Mulot rappelle que la Coupe de France des Régions n'est pas concernée ce jour par la désignation d'un organisateur.

On constate que les candidats aux organisations nationales sont tous reconnus comme organisateurs de qualité.

Sur les organisations 2018, V. Busser a fait un travail d'analyse en relation avec les organisateurs.

V. Busser précise qu'un bilan sur les sites de compétition a été dressé à l'issue de chaque championnat avec chaque organisateur.
Un plan d'évaluation a été établi selon les critères du cahier des charges.

Ont été pris en considération : la logistique, la communication, les PV des présidents de jury avec leurs retours.
Ce document sera adressé aux membres du comité directeur ainsi qu'aux clubs concernés.
Un bilan financier de chaque organisation sera joint.

JJ. Mulot propose que, parmi les clubs candidats, les trois clubs non organisateurs en 2019 (Brive, Gravelines et Le Creusot) le soient en 2020.

LE COMITE DIRECTEUR APPROUVE A L'UNANIMITE (22 présents) CETTE PROPOSITION.

Il est alors procédé aux désignations avec les éléments d'informations précisés ci-dessus comme suit :

• **10-12 avril 2020** : Championnats de France bateaux courts J18, senior et para-aviron

LE COMITE DIRECTEUR DESIGNE A L'UNANIMITE L'AC ARMAGNAC. (22 présents)

• **23 mai 2020** : Championnat de France d'aviron de mer J18 et senior

LE COMITE DIRECTEUR DESIGNE A L'UNANIMITE LE SNOS SAINT-NAZAIRE (22 présents)

• **26-27 septembre 2020** : Championnat de France senior et Criterium national senior bateaux longs

L'USA Gravelines et le CA Vichy sont candidats.

LE COMITE DIRECTEUR DESIGNE USA GRAVELINES (19 VOIX)

• **16-17 mai 2020** Championnats de France UNSS et FFSU

Le CN Creusot et les Régates Mâconnaises sont candidats.

LE COMITE DIRECTEUR DESIGNE LE CN CREUSOT (21 VOIX)

• **20-21 juin 2020** : Championnat de France master

L''AS Gérardmer et l'AS Mantes sont candidats.

LE COMITE DIRECTEUR DESIGNE L'AS MANTES (14 VOIX)

• **5-7 juin 2020** : Championnat de France Senior sprint, Critérium national senior sprint et Championnat de France bateaux longs J18 et Critérium national Para-aviron et Aviron adapté

L'AC Bourges, les Régates Mâconnaises et le CA Vichy sont candidats.

LE COMITE DIRECTEUR DESIGNE LE CA VICHY A L'UNANIMITE (22 VOIX)

• **3-5 juillet 2020** : Championnats de France J16 et senior -23 ans bateaux longs

Le CSN Brive et le CN Libourne sont candidats.

LE COMITE DIRECTEUR DESIGNE LE CSN BRIVE (15 VOIX)
• **27-28 juin 2020** : Championnat national jeune

L'AC Bourges, le CN Libourne, l'AS Gérardmer et les Régates Mâconnaises sont candidats.

LE COMITE DIRECTEUR DESIGNE LE CN LIBOURNE A L'ISSUE D'UN SECOND TOUR (13 VOIX)

A l'issue des votes, le Président rappelle que l'AC Bourges, l'AS Gérardmer et les Régates Mâconnaises seront des organisateurs à privilégier pour les organisations 2021.

B. Coupé souhaite connaître le lieu de la Coupe de France des Régions 2020.
JJ. Mulot précise qu'actuellement aucune décision n'a été prise sur la continuité de cette compétition.

8. Date de l'Assemblée générale 2020

LA DATE DE L'ASSEMBLEE GENERALE 2020 EST ARRETEE A L'UNANIMITE AU 14 MARS 2020 (23 présents).

La date de l'assemblée générale élective sera fixée ultérieurement.

9. Règlement disciplinaire (annexe 11)

JJ. Mulot précise que les modifications apportées font suite au décret 2017-1269 du 9 août 2017.

LE COMITE DIRECTEUR APPROUVE A L'UNANIMITE LE REGLEMENT DISCIPLINAIRE (21 PRESENTS).

10. Règlement du Comité d'éthique et de déontologie (annexe 12)

LE COMITE DIRECTEUR APPROUVE A L'UNANIMITE LE REGLEMENT DU COMITE D'ETHIQUE ET DE DEONTOLOGIE (21 PRESENTS).

11. Point sportif

P. Ranvier précise que les bilans des stages ont été adressés aux membres du comité et aux présidents de ligues. Il interroge le comité directeur sur d'éventuelles questions.
Aucune question, ni observation ne sont formulées.

• Encadrement
Jérôme Dechamp ayant candidaté et ayant été retenu pour conduire une mission à responsabilités auprès de la communauté d'agglomération de Vichy, Yannick Schulte, suite à un appel à candidature, a été nommé chef de secteur junior.

Par conséquent, l'encadrement des équipes de France est modifié et constitué de :

Secteur homme :
- Chef de secteur et entraineur ; Samuel Barathay,
- Entraineurs secteur Olympique ; Alexis Besançon, Thibaud Chapelle, Didier Lereboulet,
- Entraineurs U23 ; Maxime Goisset, François Meurillon, Bastien Tabourier,

Secteur femme :
- Chef de secteur et entraineure ; Christine Gossé,
- Entraineur secteur Olympique ; Frédéric Perrier,
- Entraineurs U23 ; Vincent Gazan, Camille Ribes

Secteur Junior ;
- Chef de secteur ; Yannick Schulte,
- Entraineurs junior A ; Gaëlle Buniet, Yvan Deslavière, Julien Valla,
- Responsable junior B et PPJ ; Gaël Depierre,
- Entraineurs junior B, PPJ ; Antoine Beltramello (TSR), Cédric Nion (TSR), et entraineurs clubs ou autres TSR,
- Stages Franco-Allemand ; Gaël Depierre, Charlotte Culty

Secteur Para-aviron ;
- Chef de secteur et entraineur ; Charles Delval,
- Entraineurs secteur paralympique ; Frédéric Doucet, Loïc Mariage.

M. Colard revient sur la ligue Occitanie pour reprendre des fonctions de CTR.

• Cadres techniques :
A ce jour la FFA dispose de 41 cadres techniques.
F. Perrier, qui a rejoint l'encadrement du secteur féminin, garde quelques missions sur la ligue de Bourgogne-Franche-Comté. M. Picard l'assistera pour les missions régionales.

P. Ranvier informe qu'il n'y aura pas de concours en 2019 et aucune possibilité de recrutement. Deux cadres sont actuellement sur la liste complémentaire des Professeurs de Sport, Y. Picard et A. Druenne mais ne pourront être recrutés malgré la demande de la fédération.

• Calendrier 2019
Deux nouveaux événements intègrent le calendrier :
- les Jeux Méditerranéens de plage à Patras en Grèce : A ce jour aucune information n'a été communiquée. La FFA envisage de mettre en place une épreuve de sélection au lendemain du championnat de France Mer pour intégrer l'équipe qui participera à ces Jeux.
  Cette épreuve est sous l'égide du CNOSF.

- les Global Games : l'aviron sera inscrit avec des disciplines Indoor et sur l'eau à Brisbanne en Australie. Une participation française ne pourra avoir lieu que si un budget peut être alloué.

• Bilan surveillance médicale réglementaire
P. Ranvier interpelle les présidents de ligues présents afin que ce suivi soit assuré convenablement.

Quelques athlètes sont blessés notamment avec des fractures de fatigue.

12. Commissions : informations et propositions

- **Commission des arbitres**

J. Bregal communique que la commission a travaillé à :
- l'étude de supports de communication à destination des arbitres,
- la modification des textes règlementaires,
- les données statistiques,
- les jurys internationaux qui sont actuellement en attente de nomination,
- les critères de sélection FISA, propositions championnats 2019,
- les candidatures au niveau international à proposer pour la formation et l'examen 2020.

Elle précise que des questions reviennent sur les critères d'inscription sur la liste des arbitres de haut niveau : est-il possible de solliciter l'AFCAM pour demander la modification de ces critères ?
P. Ranvier indique que ces critères n'ont pas évolué malgré les demandes de la fédération. Il demande à J. Bregal de soumettre un projet de courrier qui pourrait être à nouveau adressé à l'AFCAM et au MS.

- **Commission des compétitions**

T. Renault indique que la commission s'est réunie le 25 janvier.
Il commente le compte rendu de la réunion (annexe 13).

Le programme des championnats de France senior bateaux longs et J18 est évoqué avec ses problématiques. La commission des compétitions fera une proposition tenant compte des contraintes des J18.

V. Busser évoque les parcours longue distance. Le groupe de travail sur l'offre sportive a évoqué :
- un classement des rameurs avec des niveaux de pratique différents,
- barème de point selon les pratiques,
- différents types de courses,
- définition éventuelle de critères de labellisation.

Une proposition sera faite à la commission des compétitions.

Par ailleurs, une proposition sera faite pour la catégorie master à savoir un fonctionnement avec plus de souplesse notamment sur la réglementation.

- **Commission scolaire**

A. Nottelet-Tollard précise que "Rame en 5ème se jette à l'eau" est finalisé et sera

présenté avant l'AG de mars.

Une réunion de la commission est programmée le 25 mars avec les sujets suivants : partages d'expériences sur les écoles primaires, la formation des professeurs d'EPS, la revue EPS, …

B. Coupé indique que le CA Nantes s'engage fortement dans le dispositif "Rame en 5ème" depuis 2 ans mais il n'y a aucune retombée directe pour le club alors que les clubs s'investissent.

- **Commission universitaire**

ML. Copie informe que la Coupe de France universitaire mer est prévue se dérouler le 16 mars. A ce jour celle-ci est suspendue faute de participants et d'une communication insuffisante.
Le Championnat d'Europe universitaire aura lieu en Norvège. Les sélections se feront à l'issue du championnat indoor.

- **Commission aviron de mer**

R. Mouchel précise que la commission élargie se réunit le 23 février prochain.
A la dernière commission, a été proposé un cahier des charges pour l'organisation des régates labellisées qui devra être validé.
Un travail sur le Beach Rowing est initié.

- **Commission indoor**

V. Busser rappelle que le championnat de France indoor se déroulera le 9 février.

- **Commission para-aviron**

I.Danjou-Laccours félicite la récente campagne de communication concernant le para-aviron.

- **Commission promotion-communication**

E. Notin n'a pas d'information à donner.

- **Commission tourisme et loisir sportif**

M. Scotton n'a pas d'information à donner.

- **Développement durable**

P. Trichet informe qu'une personne a été embauchée service civique pour travailler sur le développement durable.
Des maquettes sont en cours de réalisation.
Le développement de jeux dans ce cadre est en cours de finalisation.
Un travail est initié sur :

- la réalisation d'un bilan sur la mutualisation du matériel sur les randonnées,
- un label développement durable pour les manifestations nationales,
- l'engagement du siège fédéral dans des actions de développement durable.

13. Autres dossiers en cours

• Licences

Progression des licences I et D.

Très légère augmentation globale des licences à ce jour.

• Ligue de Martinique
L'équipe dirigeante en fonction a démissionné. Une nouvelle équipe a été élue avec Sylvain Hoche pour Président.

• CPSF
Marie-Amélie Le Fur a été élue Présidente du CPSF.
Le bureau du CPSF a été reconduit et donc JJ. Mulot en est toujours le trésorier.

• Délégation
La FFA a obtenu par arrêté du 29 décembre 2018 la délégation pour le para-aviron (handi-aviron).

• Vœux des ligues
A ce jour aucune réponse n'a été apportée au vœu de la ligue de Bretagne.

• Groupe de travail code des compétitions indoor
Ce groupe se réunira après le championnat de France indoor.

• Championnat de France indoor
La nouvelle convention de partenariat MAIF/FFA sera signée lors de cet événement.
E. Ayrault sera également présente.
Une cérémonie en l'honneur des médaillés 2018 y sera organisée.

R. Mouchel demande si les champions du monde mer seront également mis à l'honneur.
Il est répondu négativement. Cela pourrait se faire lors du championnat de France mer de Dieppe.

• Championnat du monde indoor
Une délégation de 3 personnes sera présente à Long Beach : JJ. Mulot, G. Purier et V. Busser.

14. Affiliations

LE COMITE DIRECTEUR PROCEDE À L'UNANIMITE (19 présents) :

• Affiliations
1 Aviron Guyenne (Ligue Nouvelle -Aquitaine)
2 Aviron Libre (Ligue Ile-de-France)
3 Aviron Torcy-Vaires (Ligue Ile-de-France)

• Affiliation sous convention banc fixe

1 Granyotarem (Ligue Occitanie)

• Mises en sommeil

1 Port-Launay Rowing Club (Ligue Bretagne)
2 Aviron Indoor Besançon (Ligue Bourgogne-Franche-Comté)

• Radiations :

1 Ass. Sportive et Environnementale de Lavalette (Ligue Auvergne-Rhône-Alpes)
2 Meylan Fitness Aviron Indoor (Ligue Auvergne-Rhône-Alpes)
2 Association Sportive de Roanne (Ligue Auvergne-Rhône-Alpes)
4 Club Aviron de Sainte-Marine (Ligue Bretagne)
5 Club Nautique d'Aléria (Ligue Corse)
6 Union Sportive Vendôme Musculation (Ligue Centre-Val-de-Loire)

15. Questions diverses

• CNDS
J. Decriem évoque le dossier du club de Dunkerque qui n'a pas été retenu par le CNDS.
JJ. Mulot indique qu'il n'a pas connaissance du motif du refus.
Il précise que certains clubs d'aviron ont pu obtenir des subventions sur l'enveloppe outremer (Polynésie et Martinique) et sur l'enveloppe accessibilité (Décines et Boulogne 92).

• Licences
Une modification du logiciel de gestion des licences a été effectuée afin qu'une personne licenciée lors d'une saison n'ait plus à régler le montant d'une nouvelle licence en cas de mutation pendant cette même saison.

• Cahier des charges des régates labellisées mer
R. MOUCHEL souhaite que le document soit validé par vote par correspondance afin de respecter les délais lors de l'ouverture des candidatures.
Selon JJ. Mulot il est préférable d'attendre le comité directeur de juin pour la validation.
Il est décidé que le projet de cahier des charges sera cependant adressé aux candidats.

• Comité directeur
Le jeudi 13 juin 2019 à 9h00.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16h00.

Destinataires : Membres du comité directeur, Présidents de ligues, P. RANVIER, G. PURIER